



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTÉGEONS LES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE EST CLASSÉ À HAUT RISQUE FEU DE FORÊT

Le risque de feu de forêt est permanent et augmente avec la fréquentation

**LA PLUS GRANDE MENACE POUR LA FORÊT
C'EST CHACUN D'ENTRE NOUS !**

94% des feux de forêt sont
d'ORIGINE HUMAINE



6% sont dûs à la Foudre



ACCÈS RÉGLEMENTÉS : INTERDICTIONS PONCTUELLES

- faible** ● DU 01/10 AU DERNIER JOUR DE FÉVRIER
- moyen** ● DU 01/03 AU 30/09, PRUDENCE
- élevé** ● TOUT VÉHICULE À MOTEUR INTERDIT DE 14H À 22H
- très élevé** ● PROMENADES À PIED OU À VÉLO INTERDITES
- exceptionnel** ● CIRCULATION INTERDITE SUR LES ROUTES LES PLUS EXPOSÉES

VOTRE PRUDENCE EST UNE NÉCESSITÉ.

EN CAS D'INCENDIE
composez le 18 ou le 112

**AVANT DE VOUS RENDRE EN FORÊT,
PENSEZ À VOUS RENSEIGNER SUR**

www.gironde.gouv.fr
www.landes.gouv.fr
www.lot-et-garonne.gouv.fr
www.dfci-aquitaine.fr



LES RÈGLES À RESPECTER

LORSQUE JE SUIS EN FORÊT



NE PAS ALLUMER DE FEU



NE PAS CIRCULER AVEC DES VÉHICULES À MOTEUR SUR LES PISTES FORESTIÈRES



NE PAS FUMER



NE PAS CAMPER



NE PAS JETER DE DÉCHETS

AUTOUR DE MA MAISON



NE PAS ALLUMER DE FEU D'ARTIFICE



NE PAS ALLUMER DE LANTERNE CHINOISE



NE PAS INSTALLER SON BARBECUE N'IMPORTE OÙ

UN BARBECUE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DE FAÇON STABLE, DANS UN ESPACE DÉGAGÉ ET À L'ABRI DE TOUTE MATIÈRE INFLAMMABLE. UN MOYEN D'EXTINCTION (TUYAU D'ARROSAGE, EXTINCTEUR...) DOIT ÊTRE DISPONIBLE À PROXIMITÉ AFIN D'ÉVITER LA PROPAGATION DES BRAISES SUITE À UN COUP DE VENT. LE SOL NE DOIT PAS FAVORISER LA PROPAGATION ÉVENTUELLE DE FLAMMES.

*Emploi du feu et incendie involontaire (L163-4 du CF) amende de 4ème classe et sanctions pénales.
En cas de départ d'incendie, peines de prison de 6 mois à 3 ans.*

**LES ACTEURS DE LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE SONT :
les services de l'État, les communes, les SDIS, les DFCI et l'ONF**

LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE EN AQUITAINE (DFCI AQUITAINE) UN ACTEUR MAJEUR DE LA PRÉVENTION

La défense des forêts contre les risques de feu, organisée par les propriétaires forestiers, consiste à aménager des pistes et leurs fossés, des points d'eau et des ponts, indispensables à l'intervention des sapeurs-pompiers. L'ensemble est cartographié. Ces infrastructures sont réservées aux sapeurs pompiers et aux professionnels pour entretenir la forêt.
RESPECTEZ-LES !

Code forestier, Règlement interdépartemental feu de forêt 2016, Règlements sanitaires départementaux.
Le non respect de ces interdictions entraîne des poursuites judiciaires.

